

Note bulletin de paie clarifié

Comment imprimer la note du bulletin clarifié à destination de vos salariés ?

A partir du 1^{er} janvier 2018, l'employeur devra remettre à ses salariés un bulletin de paie clarifié (ou simplifié) sur la base d'un nouveau modèle, plus lisible et compréhensible.

Ce nouveau bulletin de paie contribuera à rendre plus lisibles les montants de cotisations dus par les salariés et les employeurs, en tenant compte des exonérations dont ces derniers peuvent bénéficier. Il fera également apparaître le montant total des allègements de cotisations.

Vous avez la possibilité de joindre avec votre première fiche de paie au format clarifié, un note afin d'informer le salarié.

Cette note peut-être créée depuis le logiciel [Synergie](#) afin d'y appliquer un publipostage (nom, prénom du salarié,...).

Pour générer cette note au format Word, vous pouvez suivre les étapes ci-dessous.

Si vous ne voyez pas ces options ou ne trouvez pas le modèle, téléchargez simplement la dernière version du logiciel.

Etapas pour créer la note

Depuis le menu principal de [Synergie](#), vous devez aller dans le module "Fichiers, Bulletin clarifié" :

Note bulletin de paie simplifié_20180105_100954.doc [Mode de compatibilité] - Word

FICHER ACCUEIL INSERTION CRÉATION MISE EN PAGE RÉFÉRENCES PUBLIPOSTAGE RÉVISION AFFICHAGE CRÉATION DISPOSITION

Verdana 10 A A Aa

Coller

Police Paragraphe Style Modification

Rechercher Remplacer Sélectionner

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Information des salariés sur la mise en place du bulletin de paie simplifié

Au 1^{er} janvier 2018, le format du bulletin de paie est modifié. La loi impose désormais une présentation simplifiée du bulletin de paie ; l'objectif étant de rendre la lecture plus compréhensible.

Ainsi, retrouvez ces modifications dès maintenant sur votre bulletin de paie de janvier 2018.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Les cotisations et les contributions sont désormais regroupées en familles (santé, retraite, accident du travail et maladie professionnelle, famille-sécurité sociale, assurance chômage).

PAGE 1 SUR 5 1011 MOTS 100 %